

**LE ROULEAU  
DU TEMPLE**

---



LE ROULEAU  
DU TEMPLE

---

Présentation : Un texte de Qumram

Sur : II-18	Le jeûne Les disciples de Jean Les pharisiens
Sur : V-41	L'impureté par la mort
Sur : VII-20	Ce qui s'en va de l'homme
Sur : VIII-8	Sept paniers
Sur : XI-15	Il renversa les tables des changeurs
Sur : XI-16	Pas d'affaire par le Temple
Sur : XIV-12	La Pâque et les Azymes Trois jours de marche A l'âge de vingt ans, à Jérusalem Dans les parvis Avec les Douze Annexe : La Tora
Sur XIV-15	Une grande chambre-haute le Maître Le maître-de-maison <sup>o</sup> Une chambre-haute Annexe : Le livre des Rois

Finale

---

## PRESENTATION : UN TEXTE DE QUMRAN

En lisant *Le rouleau du Temple* (La Pléiade - Gallimard - 1987), j'ai été frappé par diverses informations citant (= corroborant, complétant) ce qui est écrit dans la Tora au sujet de la liturgie et des rites. Ceux qui présentent ce livre situent sa composition 'au temps de **Jean Hircan**, Grand Prêtre **de 134 à 104 av. J.-C.**', donc dans le temps du deuxième Temple.

Cet écrit précise notamment comment *la fête de Pâque* est célébrée le 14 nisan et explique l'intervalle de trois jours de marche nécessaire aux juifs habitant le plus loin pour venir à Jérusalem, car c'est une obligation d'immoler la Pâque à **Jérusalem, dans le(s) parvis du) Temple** et non ailleurs ou quelque part au hasard dans la ville. Seuls **les juifs-hommes**, en âge de porter les armes ou ayant atteint leur vingtième année, ont l'obligation d'immoler l'agneau pascal. Ni les femmes, ni les enfants ne peuvent participer à l'immolation, puisqu'ils ne sont pas autorisés à fouler les parvis du Temple.

Ceci m'explique pourquoi, dans le texte de l'évangile de Saint Marc, il n'y a, à la Cène, que Jésus et Douze hommes alors que des femmes **le** suivaient et **le** servaient depuis la Galilée.

J'ai trouvé aussi, dans *Le rouleau du Temple*, une mention de la "grande **chambre-haute**", et bien d'autres choses encore, et j'ai même lu comment 'un homme accusé d'un crime capital, ... vous **le pendrez au bois** et il mourra : (son) cadavre ne passera **pas la nuit sur le bois**, mais vous ne manquerez pas de (l')enlever le jour même ...'.

(Référence : LXIV-9 à 11)

---

Voici divers extraits, parfois avec des commentaires, de ce livre. Ils sont présentés référencés au texte de l'évangile de Saint Marc avec un titre situant chacune des citations faites.

Sur : II-18

## LE JEUNE

"Pour quelles raisons tes disciples... ne jeûnent pas ?"

---

(Voir *Lectio divina par séquence (tome IV) : La première Pâque* et, plus particulièrement, le passage sur *jeûner*, ainsi que la *note I sur le jeûne*).

Une lecture attentive du texte de Saint Marc aux alentours immédiats du verset (II-18) ne permet pas de situer immédiatement le temps dans l'année juive. Le seul repère est : "Les disciples de Jean et les pharisiens étaient-en-train-de-jeûner", ce qui laisse supposer (= c'est une hypothèse) qu'il leur arrivait de temps à autre de jeûner.

Quelques versets plus loin, c'est à dire en (II-23), le texte parlera de "champs-de-blé... égrener des épis" et ce sera le signe d'un temps proche de la fête de Pâque.

J'ai cherché à savoir dans quel commandement de la Loi écrite le jeûne était mentionné et j'ai lu :

'Le dix de ce mois (= le septième mois) est le jour du Grand Pardon. **Vous jeûnerez** alors car quiconque ne jeûnera pas ce jour-là sera retranché des siens...

Ce sont des lois perpétuelles pour eux d'âge en âge. Une fois par an, ce jour leur servira à la commémoration... **Quiconque** fera alors un travail ou **ne jeûnera pas** sera retranché des siens.'

(*Rouleau du Temple XXV-10 à XXVII-8*)

J'ai lu aussi :

'Le premier jour du premier mois... de l'année, vous ne ferez aucune oeuvre servile. Vous sacrifierez un bouc pour le péché...'

(*Rouleau du Temple XIV-9*)

Il s'agit, dans cette citation, de la fête du Nouvel-An et il n'est pas dit expressément que l'on doive jeûner, quoique l'interdiction de tout travail puisse laisser supposer que, semblablement à ce qui est commandé pour le jour du Grand Pardon, il soit certainement méritoire de jeûner.

Dans le verset (II-18) de l'évangile de Saint Marc, le texte ne fait référence qu'à deux catégories de juifs en-train-de-jeûner :

- *les disciples de Jean :*

Qui sont-ils ? S'agirait-il d'une communauté habitant à proximité du Jourdain ? L'expression "*les disciples de..*" fait référence à un groupe bien déterminé.

- *les pharisiens :*

Ce sont des juifs plus particulièrement attachés à la Tradition orale (plutôt qu'à l'écrit).

### Les disciples de Jean

Ces gens, mentionnés en (II-18) pour la première fois, ne reviendront dans le récit que pour le seul verset (VI-29) afin de procéder à l'ensevelissement de Jean-Baptiste assassiné sur l'ordre d'Hérode. Pourquoi en (II-18) se manifestent-ils en compagnie des pharisiens ?

Le récit dit simplement qu'ils "étaient-en-train-de-jeûner". Si l'on considère le calendrier sacerdotal, tel qu'il était observé jadis dans les campagnes, hors de la Ville, (voir dans le *présent tome* le chapitre sur *Le calendrier* et plus particulièrement l'*Annexe I* à la page 20), on constate que le Nouvel-An est fixé au mercredi 1 nisan, puisque Pâque vient **quinze jours après(1)** au mercredi 15 nisan (du mardi 14 au soir au mercredi 15 au soir). Le jeûne auquel (*on-*) fait référence dans le verset (II-18) est donc un jeûne pour la fête du Nouvel-An puisque Pâque arrive quelques lexies plus loin en (II-23).

Alors, je vois le groupe des *disciples de Jean* comme étant en parfaite cohésion (avec Jean) et constitué de personnes stables dans leur agir (= la stabilité est leur assiduité au jeûne rituel exprimé par le temps du verbe "étaient-en-train-de-jeûner" qui marque la continuité : c'était pour eux une *habitude* que ce jeûne-là).

De plus, cette stabilité des *disciples* aux côtés de Jean certifie que Jean et ses disciples *habitent* (= ce mot a **même racine(2)** que le mot *habitude*) à proximité du fleuve Jourdain, puisque Jean est "celui-qui-baptise... dans le fleuve Jourdain" (I-4 et 5) avec, pour ce dernier verbe, un temps de continuité.

Le fleuve Jourdain coule uniquement dans le royaume du Nord, depuis l'au-delà de la mer de Galilée jusqu'à son embouchure dans la mer asphaltite (car le royaume du Sud commence seulement à proximité de Jéricho, donc à une certaine distance des rives du Jourdain).

Ainsi, *les disciples de Jean sont venus dans le texte afin de certifier* (par leur présence "en-train-de-jeûner") **que Jean appartient au royaume du Nord, qu'il respecte le calendrier sacerdotal** (= du Nord) et **qu'il baptise**, donc qu'il observe certaines règles de vie *au-delà* des préceptes énoncés par la Loi écrite (= la Tora écrite) : **Jean respecte une Tradition orale.**

### Les pharisiens

Ce sont des gens de la *Tradition orale* et, à ce titre, il n'est pas aberrant qu'ils soient *aux côtés des disciples de Jean*. Par le verset (II-18), les pharisiens apparaissent pour la première fois dans l'évangile (si l'on excepte, en (II-16), "les scribes des pharisiens") et ils seront présents, pour la dernière fois, dans le Temple aux côtés des hérodiens (XII-13).

En (II-18), cela signifie qu'ils sont descendus, eux aussi, de Jérusalem... pour se faire baptiser ? Ressentent-ils le besoin d'un rite dépassant la purification rituelle par immersion ou bain dans le miqveh à Jérusalem ? La liturgie en usage dans le royaume du Sud ne leur suffit-elle plus ? Car les voici amenés à descendre de Jérusalem, s'en allant auprès de Jean (cfr : I-5) comme font "tous les habitants-de-Jérusalem", venant au bord du fleuve Jourdain se joindre aux disciples de Jean pour le jeûne rituel de la fête de Nouvel-An.

*Ainsi*, j'apprends que les pharisiens, semblablement à "tout le pays (de) Judée et à tous les habitants-de-Jérusalem" s'en sont allés auprès de Jean **dès le verset (I-5), mais ils n'acceptent de révéler leur présence** sur les rives du Jourdain **que dans le verset (II-18)**... en jeûnant ostensiblement.

L'espace entre ces deux versets me fait constater leur fausseté et leur manque de franchise. D'ailleurs, après le verset (XII-13), ils deviendront absents du texte.

Sur : V-41

## L' IMPURETE PAR LA MORT

*"Ayant saisi la main de la petite-enfant..."*

---

(Voir *Lectio divina par séquence (tome IV) : Deux femmes* et plus particulièrement le paragraphe *"Or lui les ayant chassés..."* quelques lignes avant la fin : *'Quiconque toucherait un mort...'*).

**Cfr :**

'Quand un homme mourra dans vos villes, toute maison où mourra quelqu'un sera impure (durant) sept jours. Quiconque s'y trouve et *quiconque y entre-ra* sera impur (durant) sept jours'.

*(Rouleau du Temple XLIX-5 à 7)*

Ce texte est à mettre en face de :

Mc V-39                    Et *entrant* (Jésus) leur dit...

Mc V-49                    Et il *pénètre* là-où était la petite-enfant...

---



Sur : VII-20

## CE QUI S' EN VA DE L' HOMME

*"Ce qui s'en va de l'homme, cela souille l'homme."*

---

L'homme n'est pas souillé par ce qui pénètre par sa bouche, mais c'est ce qui sort de sa bouche qui le souille :

*'Ce qui sort de ta bouche, tu le tiendras comme tu en as fait le vœu spontanément, de ta bouche, en agissant comme tu en as fait le vœu.*

Quant un homme me fait un vœu ou un serment en se liant lui-même par un engagement, il ne profanera pas ses paroles mais *c'est selon tout ce qui est sorti de sa bouche qu'il agira* '.

**(Rouleau du Temple LIII-13 à 16)**

Ce texte est une reprise d'un écrit de la Tora :

*'(Un homme) ne profanera pas sa parole, il agira selon tout ce qui est sorti de sa bouche* '.

**(Nombres XXX-3)**

---

Sur : VIII-8

## SEPT PANIERS

*"L'excédent des morceaux : sept paniers."*

---

La deuxième multiplication des pains (VIII-1 à 9) se termine avec la lexie de l'excédent des morceaux.

Longuement je me suis demandé pourquoi le nombre *sept* ? Jésus dit, ailleurs, la puissance du nombre *sept*, allégorie arithmétique pour le *serment*, comme si ce pain en excédent devait fournir la réserve pour les hommes des nations de tous les temps.

Voici que je viens d'entrevoir une nouvelle lecture de ces *sept paniers* au travers d'un texte du *Rouleau du Temple* :

'Le premier (jour) du premier mois (...) de l'année, vous ne ferez aucune oeuvre servile... Vous sacrifierez (divers) animaux. L'oblation (sera) de farine pétrie dans l'huile...

Pour les investitures (on prendra) *un bélier pour chaque jour* et des paniers de pain pour tous les béliers des investitures, *un panier par bélier*. Ils répartiront tous les béliers et les paniers pour les *sept* jours des investitures, pour chaque jour selon leurs classes (= les **sept** classes sacerdotales, ou encore : les sept séries de prêtres, l'une après l'autre, pour le service religieux au Temple)...

C'est un holocauste, un don d'agréable odeur devant YHVH... l'holocauste pour accomplir leur propre investiture (durant) les sept jours des investitures.'

*(Rouleau du Temple XIV-9 à XV-14)*

Le nombre **sept** est donc défini en référence à la semaine de sept jours et cette *semaine* de fêtes vient en prolongation de la fête du premier jour de l'année (= le Nouvel An).

Il y aura, de même, en prolongation de la fête de Pâque, une semaine de fêtes (= les sept jours des Azymes).

'Vous ne ferez alors aucun travail servile : la fête des Azymes, (durant sept jours pour YHVH. Chacun de ces **sept** jours, vous offrirez en holocauste à YHVH deux taurillons, un bélier, des agneaux d'un an (au total :) **sept**, sans défaut, et un bouc en sacrifice pour le péché. L'*oblation* et la libation qui les accompagnent seront faites conformément à la règle...'

(*Rouleau du Temple XVII-11 à 16*)

**Ainsi, à la fête des Azymes, il y a sept paniers pour les pains.**

Lorsque je lirai désormais le texte de Saint Marc, je pourrai, grâce au *Rouleau du Temple*, penser que les **sept paniers** emplis de morceaux (des pains multipliés) étendent la puissance des pains des Azymes vers les pains destinés à nourrir la plénitude (= **quatre** fois mille) des hommes (= les nations).

(Voir la *note 2 à la page 155 du tome X : Lecture païenne d'évangile*)

Alors : est-ce à cause de la sanctification, constamment respectée et faite par Israël durant toute son histoire, du pain non-levé emporté à la hâte durant une nuit de pleine lune en Egypte, que Dieu (= Messie, Jésus) met en place pour l'histoire à venir de toutes les nations du monde de la Création le nouveau verbe '**rendre-grâce**' prononcé sur le pain (et seulement le pain, à l'exclusion de tout poisson) ?

"Et, **rendant-grâce**, il rompit.

Et **il** donnait à ses disciples, afin qu'ils distribuent ...

... ..

Et ils levèrent (l') excédent des morceaux :

**S E P T P A N I E R S ."**

(Mc VIII-6 à 8)

---

Sur : XI-15

## IL RENVERSA LES TABLES DES CHANGEURS

*"Et il renversa les tables des changeurs et les sièges des vendeurs."*

---

(Voir *Lectio divina par verset* pour le verset XI-15)

'Ceux qui demeurent loin du Sanctuaire, à trois jours de marche, apporteront tout ce qu'ils pourraient apporter et, s'ils ne peuvent le porter, ils le vendront pour de l'argent; ils apporteront l'argent et achèteront avec : du blé, du vin, de l'huile, du gros ou du petit bétail et ils le mangeront à leur jour de fête.

Ils n'en mangeront pas les jours de travail, dans leur peine, car c'est (une chose) sainte !

(*Rouleau du Temple XLIII-12 à 16*)

---

Sur : XI-16

## PAS D'AFFAIRE PAR LE TEMPLE !

*"Et il ne laissait personne transporter d'affaire par le Temple."*

---

**Cfr :**

'Tu feras un fossé autour du Sanctuaire, large de cent coudées qui séparera le saint Temple de la Ville. On ne pénétrera pas, fût-ce un instant, à l'intérieur de mon Sanctuaire et on ne le profanera pas, mais on tiendra mon Sanctuaire pour sacré et on vénérera mon Sanctuaire :

*Moi, je demeurerai au-milieu d'eux.*

.....

La Ville que je consacrerai pour y faire demeurer mon Nom et (établir mon) Sanctuaire (...) sera sainte et pure de toute espèce d'impureté qui (pourrait) les souiller. Tout ce qui s'y trouve sera pur et tout ce qui y entre sera pur : le vin, l'huile, toute espèce d'aliment et de boisson seront purs...

Vous ne tiendrez aucune d'entre vos villes pour égale en pureté à la mienne... Tout ce qui est pur pour le Sanctuaire, vous l'apporterez dans des peaux (dont la pureté convient) au Sanctuaire. Vous ne souillerez pas mon Sanctuaire et ma Ville par les peaux de vos victimes impropres :

*Moi, je demeure en son milieu.'*

**(Rouleau du Temple XLVI-9 à 12,  
puis XLVII-3 à 18)**

J'ai trouvé là une définition de mot *affaire*, objet de l'interdiction de transport au travers du Temple, ainsi qu'il est écrit en **Mc (XI-16)**. D'autant que trois lexies auparavant, il y a :

**XI-15**

"Et ils viennent à Jérusalem".

Dans la Ville, on est obligé de transporter diverses affaires; mais, "par le Temple", seules certaines choses très pures et nécessaires pour le culte peuvent être transportées. Dieu interdit alors de "transporter (toutes sortes) d'affaire par le Temple" !

---

Sur : XIV-12

## LA PAQUE ET LES AZYMES

*"Au premier jour des Azymes, lorsqu'on immolait la Pâque..."*

---

(Voir *Le calendrier* et notamment le paragraphe sur *Pâque*.)

'(Le qua)torze du premier mois (au crépuscule, ils feront *la Pâque* pour YHVH). Ils immoleront avant l'oblation du soir. Ils immoleront...

A partir de l'âge de vingt ans, ils la feront. Ils la mangeront la nuit dans les parvis (du) Sanctuaire et le matin, ils iront chacun chez soi...

Le quinze de ce mois, (il y aura) une sainte réunion. Vous ne ferez alors aucun travail servile : (c'est) *la fête des Azymes* (pendant) **sept jours** pour YHVH. Chacun de ces *sept jours* vous offrirez... Le septième jour (sera jour de clôture de la fête) pour YHVH. Vous ne ferez alors aucune oeuvre servile.'

(*Rouleau du Temple XVII-6 à 11*)

La Pâque avait lieu au soir du mardi 14 nisan, afin de permettre aux juifs habitant à trois jours de marche de Jérusalem de faire le déplacement. En effet, il y avait l'obligation d'immoler la Pâque à **Jérusalem, dans le Temple(3)**. La fête était d'obligation pour les hommes âgés de plus de vingt ans.

### Trois jours de marche

'Ceux qui demeurent loin du Sanctuaire, à trois jours de marche, apporteront tout ce qu'ils pourront... (sinon ils se procureront, par la vente de ces produits, de l'argent leur permettant d'acheter les mêmes produits à Jérusalem et ils les) mangeront à leurs jours de fête.'

(*Rouleau du Temple XLIII-12 à 16*)

### A l'âge de vingt ans à Jérusalem

'A partir de l'âge de vingt ans, ils feront (la Pâque). Ils la mangeront de nuit, dans les parvis (du) Sanctuaire et, le matin, ils iront chacun chez soi.'

(Rouleau du Temple XVII-8 et 9)

### Dans les parvis

'Tu feras un second parvis entourant le (parvis intérieur). (Le texte définit ensuite les dimensions à respecter pour la construction. Puis :) une femme n'y entrera pas, ni un enfant avant le jour où (il aura versé) à YHVH (la rançon) de sa vie : **un demi-sicle** (= l'impôt que Vespasien réévaluera à deux drachmes). C'est une loi perpétuelle à rappeler dans leurs lieux de résidence. Le demi-sicle vaut vingt guéras.'

(Rouleau du Temple XXXVIII-12 à XXXIX-9)

L'accès des parvis étant interdit aux femmes, ceci confirme bien que **les hommes (en âge de porter les armes et s'acquittant de l'impôt du demi-sicle) ont seuls l'obligation d'immoler la Pâque**. Ni les femmes, ni les enfants n'ont l'obligation d'immoler l'agneau.

### Avec les Douze

Ces textes expliquent la raison pour laquelle il est écrit :

XIV-17

"Et... **il** vient avec les Douze."

Il n'est fait aucune mention des femmes. Il faudra attendre la mort du Christ pour pouvoir lire :

XV-40 et 41

"... des femmes... qui (depuis) la Galilée

**le** suivaient et **le** servaient,

et beaucoup d'autres qui étaient montées-avec **lui** à Jérusalem".

A la Cène, dans la grande **chambre-haute**, il n'y avait que Douze (hommes) avec Jésus.

Annexe : La TORA

1.- 'YHVH parla avec Moïse :

Au premier jour, le quatorze du mois, au crépuscule,  
c'est la Pâque pour YHVH.  
Et au quinzième jour de ce mois,  
c'est la fête des Azymes pour YHVH.'

(Lévitique XXIII-5 et 6)

2.- 'YHVH parla à Moïse en disant :

Au premier jour, le quatorzième jour du mois,  
c'est la Pâque pour YHVH.  
Au quinzième jour de ce mois,  
c'est la fête.  
*Sept jours* durant on mangera des azymes...  
*sept agneaux* âgés d'un an...  
Leur oblation sera de la *fleur de farine* trempée dans l'huile...  
C'est là ce que vous ferez *chaque jour* pendant *sept jours*.'

(Nombres XXVIII-16 à 25)

---



Sur : XIV-15

## UNE GRANDE CHAMBRE - HAUTE

*"Dites au MAITRE-DE-MAISON :*

*Le Maître dit :*

*'Où est ma SALLE, là-où je mangerai la Pâque avec mes disciples ?'*

*Et lui vous montrera une grande CHAMBRE - HAUTE étalée, prête..."*

(XIV-14 et 15)

---

Le lexique informe que les **trois** ensembles de mots écrits ci-dessus en **lettres majuscules grasses** sont 'uniques en Mc'. D'où l'interrogation mystique :

**pourquoi trois fois un mot unique ?**

D'où aussi la question : Pourquoi avoir changé le mot '**g : kataluma = salle**' en un mot nouveau : '**g : anagaion = chambre-haute**' ?

Et pourquoi : '**ma** salle = kataluma **mou**' est-il modifié en '**une** grande chambre-haute' ?

### Un texte de Qumrân

J'ai trouvé dans *Le rouleau du Temple* diverses informations au sujet notamment de Pâque : date de la fête, immolation de l'agneau dans l'enceinte du Temple de Jérusalem, fête d'obligation réservée aux hommes âgés d'au moins vingt ans. Or j'ai trouvé, de plus, le texte suivant :

'Tu ne manqueras pas de faire (...) pour les degrés, un (escalier) tour(nant...) dans la maison que tu bâtiras (pour accéder à la) **cham(bre-haute)**.

(.....)

(Tu fe)ras l'(escalier) tournant au nord du Temple, un édifice carré (mesurant) d'un coin à l'autre vingt coudées sur les quatre côtés et éloigné du mur du Temple de sept coudées au nord-ouest de celui-ci.

A l'étage supérieur de (cette construction, tu feras une por)te ouverte sur la terrasse du Temple et un passage ménagé par cette porte vers l'ouverture (...) du Temple par lequel on accèdera à la **chambre-haute du Temple**. Plaquez d'or tout le bâtiment de cet escalier, ses murs, ses portes et sa terrasse, à l'intérieur et à l'extérieur... Tu agiras selon tout ce que je te dis.'

(*Rouleau du Temple XXX-3 à XXXI-9*)

Ce texte révèle l'existence d'une *chambre-haute du Temple* et décrit les décorations précieuses du bâtiment-escalier permettant d'y accéder.

J'ai demandé à mon rabbin de faire une enquête : A quoi servait cette "chambre-haute" ? Pour quelles raisons tous les placages d'or ? ...

Et je suis revenu dans le texte de Saint Marc afin de le scruter très attentivement. J'y ai trouvé une structure singulière :

... au maître-de-maison	tô oikodespote
Le Maître	o didaskalos
ma salle	to kataluma mou
une chambre-haute grande	anagaion mega.

### Le maître

J'ai longuement prié avec chacun des mots et j'ai vu, tout d'abord, "le maître" se situer au *dernier* emploi du mot **didaskalos** dans l'ensemble du texte de Saint Marc :

#### dans la première partie :

#### **sept** emplois

tous dans des paroles adressées à Jésus :

- 1.- IV-38 ses disciples, lors de la tempête sur la mer
- 2.- V-35 ceux de chez Jaïre annonçant la mort de la fillette
- 3.- IX-17 un père amène son fils ayant un esprit sans-parole
- 4.- IX-38 Jean a vu quelqu'un chasser des démons

- 5.- X-17 celui aux nombreux biens veut avoir l'héritage
- 6.- X-20 le même dit combien il a tout 'observé'
- 7.- X-35 Jacques et Jean veulent *qu' il fasse*.

Par ce *septième* emploi, le mot *maître* se trouve enserré dans les liens d'un *serment* qui l'obligera à *faire*.

*dans la deuxième partie :*

**cinq** emplois :

- 1.- XII-14 des pharisiens et des hérوديens
- 2.- XII-19 des sadducéens
- 3.- XII-32 le scribe
- 4.- XIII-1 l'un de ses disciples
- 5.- XIV-14 *Jésus leur commande de dire*° : '*Le Maître dit...*'  
o didaskalôs **legei**...

Par ce *cinquième* emploi, le mot *maître* reçoit **son identité**, car **il** dit : "Où est ma salle ?", posant ainsi le lieu où **il** va donner une *identité* au pain et à la coupe : **son** corps et **son** sang de l'Alliance.

Cet emploi doit aussi être regardé comme étant le dernier de tous, c'est à dire le *douzième*. Or c'est le seul et **unique** emploi pour lequel le mot devient sujet d'un verbe : *il* est sujet du verbe de la parole, ou encore : le logos.

**Le maître - de - maison**°

Dans le grec de Saint Marc, il y a les deux mots :

oikos	maison°	(immeuble avec la Présence de Dieu)
oikia	maison	(la demeure d'un homme quelconque).

(Voir dans le *Lexique* les mots *maison*° et *bâtir*.)

Voici que je *constate* l'emploi de mots composés à partir de *oikos* :

oiko-domeô	bâtir (une tour)
oiko-dome	bâtiment (quelle taille !)
oiko-domeô	construire (le Sanctuaire)
oiko-domountes	bâtisseurs (la pierre exclue)
<b><i>oiko-despotes</i></b>	<b><i>maître-de-maison</i></b> °.

Ami lecteur, tu iras vérifier que tous ces mots composés à partir de *oikos* (= la Présence de Dieu) sont bien uniquement dans la *deuxième* partie du livre de Saint Marc, qui est la partie '*théologique*' de l'évangile (la *première* partie étant plus spécifiquement le récit de la vie *humaine* de Jésus).

Ma salle

"Et **il** leur dit ...            Le Maître dit ...  
**ma**                            s a l l e  
là-où **je** mangerai avec **mes** disciples."

Le verbe *manger* vient à son *troisième* emploi dans la *deuxième* partie, ce qui veut dire qu'**il** va *faire* et, au *cinquième* (et dernier) emploi du verbe *manger* (à la Cène), le Messie va *faire* les *identités* du Corps et du Sang :

XIV-22                    "Comme ils *mangeaient*, ayant pris du pain...".

En (XIV-14 et 15), **ma salle** reçoit, à travers la structure du texte, une puissance d'ordre supérieur. Trois mots viennent d'arriver apportant chacun la Présence de Dieu :

                  le maître-de-maison°            le **Maître**            **ma salle**  
et je sais que la *chambre-haute* va être cette *salle* où **il** mangera la Pâque avec les apôtres /..

**UNE CHAMBRE - HAUTE**

../ Quelque part dans Jérusalem, les Douze ont mangé la Pâque chez un maître-de-maison° qui, lui aussi, en ce même soir du 14 nisan, mangeait la Pâque et fêtait les Azymes. Cela eut lieu dans une *grande chambre-haute*.

Vois, ô lecteur ! combien le texte de Saint Marc se trouve revêtu d'un placage d'or faisant resplendir cette :

**chambre - haute grande = anagaion mega .**

**Annexe : Le livre des Rois**

'L'entrée de la chambre d'en-bas était à l'aile droite du Temple (= de la maison<sup>o</sup>) et l'on montait par des escaliers qui tournaient vers la chambre-médiane, puis de la chambre-médiane à la **chambre-supérieure** (= la chambre-haute).

Il (= Salomon) bâtit le Temple (= la maison<sup>o</sup>) puis il plaqua le Temple avec des moulures et des panneaux de cèdre.'

**(I Rois VI-8 et 9)**

'Puis Salomon revêtit d'or fin l'intérieur de la maison (= les bâtiments du Temple, puisque :) il fit passer en avant du Sanctuaire des chaînettes en or, puis il le revêtit d'or.'

**(I Rois VI-21)**

(Il y a lieu de noter que le texte mentionne d'un mot particulier : *Sanctuaire* l'endroit le plus sacré, ce qui définit le mot *maison<sup>o</sup>* comme étant l'ensemble immobilier du Temple.)

----->

## FINALE

*Le rouleau du Temple* a été découvert dans la grotte XI de Qumram. Sa longueur est de huit mètres quinze centimètres et il est formé de dix-neuf pièces de parchemin cousues ensemble. Il est le plus long des documents de Qumram. Il comptait soixante-six colonnes. Celles qui se sont trouvées à l'extérieur du rouleau ont été les plus gravement endommagées. La partie supérieure du rouleau s'est décomposée, occasionnant la perte de quelques lignes du texte de chacune des colonnes.

La copie (ou : la rédaction) du *Rouleau* n'a pas été achevée car la dernière colonne (LXVI) s'arrêtant brusquement avec les premiers mots d'une phrase, est suivie d'une page blanche.

On a reconnu dans le *Rouleau du Temple* la main de deux scribes qui écrivaient tous deux dans la première moitié du premier siècle de notre ère, mais il est certain que le texte est plus ancien que cette copie... (Extrait de la notice dans : *Bible - Ecrits intertestamentaires* - La Pléiade - 1987).

### Ainsi :

le *Rouleau du Temple* reste toujours valable au début du premier siècle, alors que le deuxième Temple est toujours debout, ceci étant à l'époque de l'arrivée de Jésus-Messie.

les informations fournies par ce texte sont encore vraies en ce temps-là.

### Mais :

**à quoi servait la chambre-haute(4) ?** Pourquoi tous ces placages d'or ?  
Etait-ce une salle pour le Grand Prêtre ? Ou pour le Grand Sanhédrin ?

### Car :

Douze juifs (âgés de plus de vingt ans) ont immolé la Pâque avec le Seigneur, au soir du 14 nisan, à Jérusalem, dans une **chambre-haute** comme il en existe une dans le Temple à proximité immédiate du Saint des Saints... **car, depuis le verset (XIV-11) qui précède, l'accès au Temple était interdit à Jésus : les grands-prêtres attendaient de savoir "comment Judas Iskarioth le (leur) livrerait" (XIV-11) "en vue qu'ils le perdent" (III-6).**

**Note 1 : quinze jours après :**

**Page : 6**

Référence : *Sur (II-18) : Les disciples de Jean*. En ce temps-là, Pâque était fêtée deux semaines après le Nouvel-An. Ce n'est qu'en l'année 344 (ap. J.-C.) que les juifs décidèrent de fixer le commencement de l'année au 1<sup>o</sup> tisri, c'est à dire à l'automne.

**Note 2 : même racine :**

**Page : 7**

Les étymologies sont les suivantes :

***habiter*** du latin *habitare*, fréquentatif de *habere* = avoir-souvent  
être-souvent, habiter.

***habitude*** du latin *habitum*, supin de *habere* = être-en-un-certain-état.

**Note 3 : à Jérusalem, dans le Temple :**

**Page : 14**

Cfr : 'L'agneau pascal que Dieu vous a ordonné d'*immoler* étant la figure typique du Christ-Oint ... Ce corps que Dieu en effet a façonné en Adam est devenu **la maison** de l'âme insufflée par Dieu, comme vous pouvez tous comprendre. Mais ce précepte était provisoire, je vais le montrer :

**Dieu ne permet pas que l'agneau de la Pâque soit immolé ailleurs que dans le lieu où son Nom a été invoqué :** c'est qu'il sait que viendront des jours après que le Christ aura souffert où l'emplacement de Jérusalem sera livré à vos ennemis et où toutes les offrandes cesseront entièrement de se faire. De même la prescription de faire rôtir l'agneau tout entier : c'était un symbole de la souffrance de la Croix dont le Christ devait souffrir ...'

(Justin : *Dialogue avec Tryphon XL*).

**Note 4 : à quoi servait la chambre - haute :**

**Page : 22**

Durant les sept jours précédant le jour du pardon (= yom kippour), le Grand Prêtre quittait son domicile et venait habiter dans le Temple (= **dans la chambre-haute**). Pendant toute la semaine, ceux du Sanhédrin se relayaient auprès de lui pour l'aider à se préparer pour la fête, car eux sont les gardiens du dogme et de l'interprétation de la Tora et, chaque matin, ils lui présentaient le programme des lectures et des prières.

